

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **DP 059 414 18 00011**
Date de dépôt : **26 février 2018**
Demandeur : **Mme THUMEREL Isabelle**
Nature du projet : **Édification d'une clôture avec portail et portillon**
Adresse du terrain : **258 avenue Roland Huet
59182 Montigny-en-Ostrevent**

ARRÊTÉ d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 26 février 2018 par Madame THUMEREL Isabelle, demeurant 258 avenue Roland Huet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture avec portail et portillon ;
- sur un terrain situé 258 avenue Roland Huet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Considérant l'avis défavorable de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 20/03/2018 ;

Considérant l'article R111-27 du code de l'urbanisme qui dispose que « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

Considérant qu'avec ses fers de lance et la partie supérieure cintrée, les ferronneries ne sont pas adaptés au style architectural de l'habitation.

Considérant que ce projet ne s'insérera pas harmonieusement dans l'environnement existant, et portera atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux ;

ARRÊTÉ

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le
Le Maire,

Pour le Maire empêché,

le 1^{er} adjoint


ERIC MARCHÈSE

17 AVR. 2018

